

Note de présentation des informations financières essentielles de la collectivité.**Commune de COUX****Budget primitif 2022**

Le budget primitif repose sur une maquette règlementaire peu lisible. C'est pourquoi la loi NOTRE impose aux communes la rédaction d'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif.

1. Eléments de contexte

La commune de COUX, d'une superficie de 1202 ha, est située en périphérie de la ville préfecture de PRIVAS.

La population de la commune est en légère évolution constante.

La commune a une caractéristique géographique particulière, elle s'étend entre les communes de PRIVAS et de LYAS pour sa partie nord. Elle comprend beaucoup de hameaux anciens et une voirie étroite et pentue.

La commune de COUX a 2 écoles primaires, l'école de Masneuf, située sur le haut de la commune, comprend 2 classes de la maternelle au primaire et l'école du village située au cœur du village ancien qui comprend également 2 classes de la maternelle au primaire.

2. Priorités du budget

Poursuivre notre stratégie de maîtrise de l'endettement de la commune.

Maîtriser les charges tout en continuant l'amélioration du cadre de vie des couxois.

1^{ère} partie – La section de fonctionnement**A – Les dépenses par chapitre – Total des dépenses prévisionnelles = 1 374 263,11€****1) – Chapitre 011 - charges générales**

dépenses		<i>BP 2021</i>	BP 2022
011	charges générales	<i>259 241</i>	284 426

Ce chapitre comprend les charges de fonctionnement d'une collectivité (EDF/Eau/téléphones/fournitures/assurances/contrats d'entretien et de maintenance/entretien des bâtiments, des matériels et de la voirie/les taxes foncières). On constate une augmentation de ce chapitre due essentiellement au coût de l'électricité (prévision 2021=34 000€ prévision 2022=58 700€).

Dans ce chapitre le compte 6042 est essentiellement lié aux services scolaires et périscolaires pour un montant prévisionnel de 44 311€ (bassin piscine/musique/repas des cantines).

Le compte 611 comprend les prestations de services tels que :

- Un contrat pour le déneigement de la voirie communale sur 5 ans (480€)

- Un contrat de location des illuminations de Noël sur 3 ans (9 160€)
- Les contrats d'emploi pour des intérimaires, contrats en urgence pour palier au remplacement des titulaires absents pour le bon fonctionnement des services périscolaires et le ménage des écoles (13 000€)

Le compte 6135 comprend les contrats de locations de matériel tels que :

- Un contrat de location de photocopieurs sur 5 ans (1 685€)
- Divers location de matériel pour les services techniques (broyeur,...)

Le compte 6156 comprend les contrats de maintenance tels que :

- Divers contrats de contrôle technique obligatoire dans les bâtiments publics (4 695€)
- La maintenance des logiciels métiers (5 458€)
- Les photocopies, mairie / écoles (1 300€)

Le compte 616 comprend les contrats d'assurances des bâtiments et des véhicules (7 761€ et 1 575€)

Le compte 6262 correspond aux divers abonnements téléphoniques (7 565 €)

Le compte 6288 comprend l'Assistance Technique aux Collectivités (ATC) pour un forfait de 2,50HT par habitant (population totale), environ 5 100€. La participation à la CAPCA pour les Autorisations du Droit des Sols (ADS), le montant est en fonction du nombre de demandes d'urbanismes déposées (6 666€).

Le compte 63512 correspond aux taxes foncières payées par la collectivité environ 9 800€.

2) – chapitre 012 – charges de personnel

dépendances		BP 2021	BP 2022
012	charges de personnel	435 270	412 360

La commune de COUX emploie au 1^{er} janvier 2022, 13 personnes (pour un équivalent temps plein de 11,21 comprenant :

- 10 titulaires (dont 2 stagiaires) dont 9 agents à temps complet et 1 à temps non complet.
- 3 non titulaires sont embauchés temporairement en CDD afin de faire face à des départs en cours d'année scolaire.

Ces emplois sont affectés aux services administratifs (4), aux services techniques (4), aux services scolaires et périscolaires (5)

- Salaires et charges salariales des titulaires = 235 000€
- Salaires et charges salariales des non titulaires = 28 000€
- Charges patronales (FNAL, CDG/CNFPT, URSSAF, Retraites, POLE EMPLOI, Prévoyance, FNC, médecine du travail...) = 149 360€
- Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement = 412 360 / 1 044 071 = 0,39

3) – chapitre 65 – charges de gestion courante

dépenses	BP 2021	BP 2022
----------	---------	---------

65	charges de gestion courante	123 319	124 565
----	-----------------------------	---------	---------

Ce chapitre comprend les indemnités des élus votées en début de mandat (Maire + Adjointes + Conseiller délégué = 70 290€+ charges 3 000€), ainsi que les frais de formation des élus (2% du montant des indemnités soit 1 406€), la contribution aux services d'incendie et de secours (14,14€/habitant (population DGF) soit 24 920€), la contribution au PNR (3 200€) la subvention au budget du CCAS (10 000€), les subventions aux associations en fonction des demandes et des animations et la subvention de 65€ par enfant pour les écoles.

Les charges de gestion courante sont stables.

4) – chapitre 66 – charges financières

dépenses		BP 2021	BP 2022
66	Charges financières (intérêts dette + frais dossier)	48 394	39 853

Les charges financières correspondent aux intérêts de la dette, elles sont en baisse, dû à la volonté de maîtriser l'endettement (-39 300€ depuis 2016) pour un montant de 39 153€, les frais de dossier liés à l'emprunt 2021 et les frais de paiement par carte bancaire pour un montant de 700€.

5) chapitre 67 – dépenses exceptionnelles

dépenses		BP 2021	BP 2022
678	Dépenses exceptionnelles	3 000	0

Le montant de 3 000€ correspondait aux prévisions de subventions aux associations. Ce montant a été intégré directement au chapitre 65.

6) – chapitre 68 – provisions

dépenses		BP 2021	BP 2022
6817	provisions	3 500	1 500

Des provisions pour risques et charges sont constituées lorsqu'un risque existe.

Pour le BP 2022, une provision d'un montant de 1 500€ est inscrite afin de couvrir le solde au compte de trésorerie 4111 des impayés de plus de 2 ans (essentiellement services périscolaires, loyers).

Dépenses réelles de fonctionnement / population = 1 044 071 / 1704h (pop.totale) = 612,72

Les dépenses réelles sont les dépenses de fonctionnement déduction faite des chapitres d'écritures.

B – Les recettes par chapitre – Total des recettes prévisionnelles : 1 374 263,11€

1) – chapitre 002 – excédent antérieur : 240 062,39€

Correspond au montant affecté après le vote du Compte Administratif n-1.

2) - chapitre 70 – produits des services et du patrimoine

recettes		BP 2021	BP 2022
70	Produits des services et du patrimoine	59 746	53 230

Ils correspondent aux recettes des concessions (1 000€), des Redevances d'Occupation du Domaine Public (2 000€), des recettes des services périscolaires (40 000€), de la licence IV du camping (1 230€), des remboursements de charges par les locataires et de la publicité pour le Regard de COUX.

2) – chapitre 73 – Impôts et taxes

recettes		BP 2021	BP 2022
73	Impôts et taxes	831 954,72	842 091,72

Les bases d'imposition de la commune de COUX nous ont été communiquées. Le produit prévisionnel des 2 taxes (FB et FNB) sans augmentation des taux s'élève à la somme de 563 389€.

Les attributions de compensation de la CAPCA pour un montant de 278 702,72€

3) – chapitre 74 – Dotations et participations

recettes		BP 2021	BP 2022
74	Dotations et participations	186 516	185 268

Les dotations d'état sont composées de :

Des compensations d'Etat pour les exonérations décidées par la Loi pour un montant de 1 268€

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), pas de chiffre connu à ce jour, estimation (154 000€).

La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) estimée à 15 000€ et la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) estimée à 15 000€

- $\frac{DGF + DSR + DNP}{\text{population totale}} = \frac{184\,000\text{€}}{1704} = 107,98\text{€}$ Ratio sur les prévisions.

4) – chapitre 75 – produits de gestion courante

recettes		BP 2021	BP 2022
75	Produits de gestion courante	51 674	52 264

Ils correspondent essentiellement aux loyers des bâtiments communaux, à la contribution des salariés aux chèques de table (6 500€).

5) – chapitre 77 – recettes exceptionnelles

recettes		BP 2021	BP 2022
77	Recettes exceptionnelles	0	147

$\frac{\text{Recettes réelles de fonctionnement}}{\text{population totale}} = \frac{1\,134\,200,72}{1704} = 665,61\text{€}$

Les recettes réelles sont toutes les recettes de fonctionnement déduction faites des chapitres d'écriture.

2ème partie – La section d'investissement

A – Les dépenses par chapitre – Total des dépenses prévisionnelles = 1 693 298,43€

28 mars 2022

- 1) – Le report du déficit d'investissement suite au vote du Compte Administratif 2021 =
220 944,17€

2) **chapitre 16 – Dettes**

dépenses		BP 2021	BP 2022
164	Capital des emprunts à rembourser annuellement	225 384	203 765
165	Cautionnement	1 000	1 000
168758	SDE 07 participation travaux	2700	2 290

Encours de la dette (pour le BP encours au 31/12/2021) / habitant = 1 483 623,74 / 1704 = 870,67 /h

capital de la dette sur recettes réelles de fonctionnement = 203 765/ 1 134 200,72 = 0,1797

2) – **chapitres 20/204/21 : études, fonds de concours et travaux**

dépenses		Restes à réaliser	BP 2022
20	Etudes et logiciels	945,04	114 500
204	Fonds de concours	89 804,56	21 943,01
21	Travaux	7 391,59	1 029 665,10

Les études et logiciels :

- Une étude sur le site de la Jaubernie : 36 000€.
- Une étude pour l'aménagement de la sortie du Chemin du Serre sur la RD2 : 3 500€
- Une étude concernant le Site Patrimonial Remarquable (SPR) = 60 000€
- Le contrat des logiciels.
- Une Maîtrise d'œuvre en cours pour les arrêts de bus de la RD 104 (restes à réaliser).

Les fonds de concours :

- Travaux, en partenariat avec le département, de mise en sécurité et de création d'arrêt de bus et de trottoirs sur la RD2 (solde restant 945,04€).
- Participation au SDIS pour les travaux du centre de secours de Privas, dernière année = 32 085,57€.
- Des travaux d'électrification rurale pour 17 000€.

Les travaux :

- L'achat de défibrillateurs = 5 550€
- L'achat de matériel pour les services techniques = 4 800€
- L'aménagement des arrêts de bus sur la RD 104 solde = 2391,59€ (restes à réaliser)
- La réfection de la façade et du plancher de la classe maternelle de l'école de Masneuf pour un montant de 67 270€
- Les travaux de réfection du bâtiment du Fabricou et des espaces extérieurs = 715 000€
- L'installation de la vidéoprotection = 89 370€
- La voirie et eaux pluviales pour un montant de 141 673€
- Des poteaux incendies = 3 000€

B – Les recettes par chapitre : Total des recettes prévisionnelles = 1 693 298,43€

1) – Le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement = 287 145,94€

2) chapitre 10 - Taxes / FCTVA / Résultat affecté

recettes		BP 2022
10222	FCTVA	27 000
10026	Taxe aménagement	10 000
1068	Résultat affecté n-1	311 519,36

- Le FCTVA est estimé à 27 000€ sur un montant de dépense retenue (année n-1) à hauteur de 165 744€ x 16,404% (chapitres 20/204/21). Ne sont pas pris en compte les dépenses au compte 2132 « immeubles de rapport (logements, salle des fêtes).

- La taxe d'aménagement dépend des constructions faites sur la commune. Une estimation à 10 000€ de recettes est faite annuellement. Les recettes perçues depuis 2014 sont supérieures à 10 000€ sauf en 2017 (8 997,68€) et en 2020 (9 582,80€).

2) – chapitre 13 - Subventions

recettes		BP 2022
13	subventions	602 537

- Les subventions dépendent des programmes de travaux. Toutes les opportunités de subvention sont saisies.

- Façades et plancher école de Masneuf, subventions à hauteur 28 023€
- Etude SPR subvention à hauteur de 25 000€
- Plan numérique pour les écoles pour un montant de 7 566€
- Bâtiment et extérieur du Fabricou subventions à hauteur de 467 158€
- Vidéoprotection subventions à hauteur de 59 790€
- Site de la Jaubernie subvention de la Région à hauteur de 15 000€

3) – chapitre 16 - Emprunt

recettes		BP 2022
16	Emprunt + caution	411 000€

- Un emprunt pour un montant de 410 000€
- Un prévisionnel de caution pour un montant de 1 000€

3ème partie – Le budget consolidé

La commune de COUX n'a pas de budget annexe. Le budget du CCAS est distinct de celui de la commune et est voté par les membres du conseil d'administration du CCAS.

4ème partie – Les chapitres et comptes d'écritures

Chapitre 014 – DF / chapitre 73 - compte 73111 - RF : 181 367€

Correspond au Fonds National de Garantie Individuel des Ressources (FNGIR) = permet de neutraliser pour chaque commune et établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale (suppression de la Taxe Professionnelle), existe depuis 2011.

Pour la commune de COUX c'est un prélèvement sur les recettes fiscales d'un montant de 181 367€.

Chapitre 042 – DF / Chapitre 040 – RI : 43 046,17€

1) Les Amortissements : Correspond aux écritures d'amortissements annuels de certains biens (la commune de COUX dont la population est inférieure à 3 500 habitants n'a pas d'obligation d'amortissements). Pour le budget 2022 le montant des amortissements est 43 046,17€ inscrits en dépense de fonctionnement chapitre 042 et en recettes d'investissement chapitre 040. Les amortissements ne s'appliquent ni aux immobilisations propriétés de la commune qui sont affectées, concédées, affermées ou mises à disposition, ni aux terrains et aménagements de terrains.

2) Les écritures de cession : Lorsqu'il y a cession d'un bien des écritures budgétaires sont passées en fonction d'une plus-value ou d'une moins-value.

Chapitre 023 – DF / Chapitre 001 – RI – Transfert de la section de fonctionnement à la section d'investissement : 287 145,94€

L'excédent entre les recettes et les dépenses de fonctionnement est transféré en recette d'investissement, permet de financer une partie des investissements. Cela fait partie des fonds propres de la collectivité.

Chapitre 042 – RF / Chapitre 040 – DI – Travaux en régie : Pas de montant au BP

En fin d'année ce point fait l'objet d'une délibération du conseil municipal. Cela permet d'intégrer en investissement les travaux et heures réalisés par le personnel communal (voirie, écoles, mairie ...) par le biais d'une Décision Modificative budgétaire (DM).

Chapitre 040 – DI / Chapitre 041 – RI – Intégration des études : 1 049,96€

Les études mandatées (chapitre 20 DI) de l'année n-1, si elles ont été suivies par des travaux, sont intégrées au chapitre 21 DI (travaux) l'année suivante par le biais d'une écriture en dépense d'investissement et en recette d'investissement. Pour le BP 2022 études suivies de travaux en 2021 donc BP = 1 049,96€.